



**DIALOGUE SUR LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES  
ET LE COMMERCE DES PLASTIQUES  
ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE**

RÉUNION PRÉPLÉNIÈRE TENUE LE 23 NOVEMBRE 2023

*Aide-mémoire<sup>1</sup>*

**1 OBSERVATIONS LIMINAIRES DES COORDONNATEURS**

1.1. Le Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (le Dialogue) comprenant – à ce moment-là – 76 coauteurs<sup>2</sup> a tenu, le 23 novembre, sa quatrième réunion préplénière pour 2023. La réunion a été présidée par les coordonnateurs de l'Australie (M. Dhinesh Thanenthirarajah) et de la Chine (M. Xiaohui Zhang).

1.2. Les coordonnateurs<sup>3</sup> ont rappelé que l'objectif de la réunion était de présenter et d'examiner le **deuxième projet** ([INF/TE/IDP/W/10/Rev.1](#)) de possible Déclaration du groupe à la treizième Conférence ministérielle (CM13), ainsi que les "compilations" pleinement établies des actions, politiques, marchandises et services qui seraient jointes à la Déclaration.

1.3. L'Équateur a souligné que les coordonnateurs s'étaient réunis sans relâche pour examiner toutes les observations reçues des délégations et des parties prenantes au sujet du premier projet de résultats potentiels pour la CM13 et qu'ils espéraient que la nouvelle version rendait compte des vues, des efforts et des contributions des Membres. La Chine a pris note du travail acharné qui avait été consacré au Dialogue et de la coopération étroite avec d'autres organisations. Le représentant de la Chine a également noté que la réunion offrait une occasion cruciale de discuter de tous les sujets liés à la Déclaration pour la CM13 et aux compilations factuelles présentées, ce qui contribuait à l'avancement et à la stabilisation du texte. L'Australie a présenté l'ordre du jour, qui comprenait un exposé du Secrétariat de l'OMC sur les deux rapports factuels des enquêtes, suivi par un exposé des coordonnateurs sur le nouveau projet de résultats pour la CM13 et par la communication d'informations sur les résultats de la troisième réunion du CIN (CIN-3) par le Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique (CIN).

<sup>1</sup> Le présent aide-mémoire est communiqué en vue de donner aux délégations un bref aperçu des discussions et de les aider à faire rapport à leurs capitales, ainsi qu'à la réunion plénière du Dialogue. Il contient un examen non exhaustif et exemplatif des questions abordées par les Membres et les parties prenantes à la réunion.

<sup>2</sup> Albanie; Allemagne; Angola; Arabie Saoudite, Royaume d'; Australie; Autriche; Barbade; Belgique; Bolivie, État plurinational de; Bulgarie; Cabo Verde; Cambodge; Cameroun; Canada; Chili; Chine; Chypre; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; Croatie; Danemark; Équateur; Espagne; Estonie; États-Unis; Fédération de Russie; Fidji; Finlande; France; Gambie; Grèce; Honduras; Hong Kong, Chine; Hongrie; Irlande; Islande; Italie; Jamaïque; Japon; Kazakhstan; Lettonie; Lituanie; Luxembourg; Macao, Chine; Maldives; Malte; Maroc; Maurice; Mexique; Nouvelle-Zélande; Norvège; Panama; Paraguay; Pays-Bas; Pérou; Philippines; Pologne; Portugal; République centrafricaine; République slovaque; République tchèque; Roumanie; Royaume-Uni; Samoa; Singapour; Slovaquie; Suède; Suisse; Suriname; Tchad; Thaïlande; Tonga; Union européenne; Uruguay; et Vanuatu.

<sup>3</sup> Les coordonnateurs du Dialogue sont l'Australie, la Barbade, la Chine, l'Équateur, les Fidji et le Maroc.

---

## **2 RAPPORTS FACTUELS DES ENQUÊTES MENÉES DANS LE CADRE DU DIALOGUE ET INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS POUR LA CM13**

2.1. Le Secrétariat de l'OMC a présenté ([INF/TE/IDP/RD/138](#)) les principaux enseignements tirés du rapport factuel de l'enquête sur l'Examen global de l'Aide pour le commerce et l'évaluation des besoins en matière d'Aide pour le commerce ([INF/TE/IDP/W/12](#)) et du rapport factuel de l'enquête sur les mesures concernant les plastiques et liées au commerce ([INF/TE/IDP/W/11](#)). Ces deux enquêtes avaient été lancées en juin 2022 pour recueillir des renseignements auprès des coauteurs et les résultats avaient servi de base aux compilations qui pourraient être annexées à la Déclaration à la CM13. Les rapports avaient été établis par le Secrétariat à la demande des coordonnateurs et offraient une mine de renseignements sur les deux sujets.

2.2. D'après le Secrétariat de l'OMC, les répondants à l'enquête sur l'Examen global de l'Aide pour le commerce et l'évaluation des besoins en matière d'Aide pour le commerce avaient formulé plusieurs suggestions en vue d'améliorer le questionnaire sur l'Aide pour le commerce et de mieux identifier les questions liées aux plastiques dans le cadre de l'examen global, notamment le partage de renseignements sur des études de cas, les programmes nationaux existants, les priorités en matière d'assistance et une catégorisation préalable type des renseignements liés aux plastiques. Les suggestions portaient également sur la manière d'améliorer la participation des Membres au processus d'examen de l'Aide pour le commerce en ce qui concernait les questions liées à la pollution plastique, y compris une collaboration plus étroite avec le Dialogue sur la pollution plastique, une plate-forme publique contenant de bonnes pratiques et des ateliers de formation et de renforcement des capacités à l'intention des délégués. Une série de parties prenantes dont la participation était jugée utile dans le cadre des activités d'examen et de mise en œuvre de l'Aide pour le commerce liée aux plastiques et à des sujets spécifiques a été mentionnée.

2.3. Le rapport avait également indiqué les principaux domaines prioritaires identifiés par les partenaires bénéficiaires de l'Aide pour le commerce qui avaient répondu à l'enquête. L'amélioration de la gestion, de la récupération et du recyclage écologiquement rationnels des plastiques, l'évolution vers des économies plus circulaires et la conception et la mise en œuvre de politiques commerciales visant à lutter contre la pollution plastique étaient les trois principales priorités. En ce qui concerne les besoins spécifiques le plus souvent mentionnés par les partenaires bénéficiaires répondant à l'enquête, il s'agissait de la participation du secteur privé national, suivie de la participation de la société civile nationale et de l'accès aux technologies. Enfin, l'enquête avait identifié une série de programmes d'Aide pour le commerce existants liés aux plastiques, aussi bien de Membres que d'institutions internationales et régionales.

2.4. Ensuite, le Secrétariat de l'OMC a donné un aperçu des réponses et des enseignements tirés de l'enquête sur les mesures concernant les plastiques et liées au commerce. L'exposé a mis en lumière, entre autres choses, la forte croissance récente des mesures concernant les plastiques et liées au commerce, qui représentaient au total 223 mesures dans l'ensemble de données émanant de 85 Membres de l'OMC différents, principalement de pays en développement et de pays les moins avancés Membres. Ces mesures étaient principalement appliquées au milieu et en aval du cycle de vie de la chaîne de valeur et les objectifs les plus courants visés étaient la gestion des déchets et la prévention des fuites, suivis par l'examen des articles en plastique à usage unique, du recyclage et de l'écoconception. Les types de mesures les plus courants identifiés étaient des règlements ou spécifications techniques, suivis des interdictions. L'enquête a également porté sur les types de produits le plus souvent visés. Il s'agissait des emballages, suivis des déchets, des sacs, de la vaisselle et des contenants alimentaires. Le Secrétariat a noté que même lorsque les mesures concernant les plastiques et liées au commerce incluaient le même type de mesure visant le même produit (par exemple des restrictions concernant les sacs en plastique à usage unique), le rapport indiquait qu'il existait des différences importantes quant à la manière dont les Membres spécifiaient les prescriptions et restrictions. L'enquête a également fourni une répartition des activités (par exemple vente/distribution, production, consommation, importation, exportation) le plus souvent visées par les mesures concernant les plastiques et liées au commerce, notant quelques lacunes potentielles dans le champ couvert.

2.5. En outre, lors de cet exposé, il a été noté que la promotion avait été un thème clé des discussions menées dans le cadre du Dialogue, l'objectif de promotion des solutions et produits de remplacement et celui de promotion des technologies de gestion des déchets et d'autres technologies étant identifiés dans, respectivement, 76 et 28 mesures concernant les plastiques et liées au commerce. Au total, 39 mesures concernant les plastiques et liées au commerce comprenaient un

mécanisme permettant d'évaluer l'efficacité des politiques et les résultats visés et le Secrétariat a donné un aperçu et des exemples de ces mécanismes. Enfin, l'enquête avait rendu compte des difficultés et besoins spécifiques identifiés par les répondants en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures concernant les plastiques et liées au commerce, la participation du secteur privé national, suivie de l'accès à la technologie et de l'assistance technique pour la mise en œuvre des politiques se classant en tête.

2.6. La Chine a encouragé les Membres à continuer de partager des renseignements sur leurs mesures concernant les plastiques et liées au commerce ainsi que les besoins auxquels ils étaient confrontés. Une délégation a demandé que l'exposé du Secrétariat soit partagé, tandis qu'une autre a noté qu'elle saluait le travail accompli et les efforts déployés pour préparer l'analyse.

2.7. La Chine a ensuite présenté le deuxième projet de "Possible Déclaration à la CM13" qui avait été distribué récemment. Le représentant de la Chine a souligné que les coordonnateurs avaient soigneusement examiné toutes les observations reçues des Membres et essayé de les prendre en considération dans le deuxième projet, d'une manière équilibrée, en les harmonisant avec la Déclaration du Dialogue à la douzième Conférence ministérielle (CM12) et les travaux du Dialogue réalisés depuis lors. En outre, il a fait observer que le Dialogue avait examiné deux points importants soulevés précédemment par les Membres au sujet du premier projet. Le premier concernait le lien entre la Déclaration à la CM13 et les annexes, désormais rebaptisées "Compilations ouvertes, exemplatives, non exhaustives et évolutives". Le second point principal soulevé par les Membres concernait la relation entre le Dialogue et le processus du CIN en cours.

2.8. Ensuite, les coordonnateurs ont présenté la version intégrale des compilations factuelles potentielles ([INF/TE/IDP/RD/146](#)). Le Maroc a souligné la nature des compilations et le fait qu'elles rendaient compte des discussions objectives tenues dans le cadre du Dialogue, sur la base de données d'expérience, d'études, de renseignements techniques et scientifiques communiqués par les délégations et les parties prenantes. Le représentant du Maroc a également noté que ces discussions avaient été reflétées dans les aide-mémoire et les résumés informels des réunions du Dialogue, les résumés factuels établis pour les deux ateliers techniques et les rapports factuels des deux enquêtes spécifiques.

2.9. L'Australie a ajouté que les points identifiés dans les compilations factuelles n'étaient pas censés indiquer les politiques "les meilleures" ou "nécessaires" qui devraient être adoptées. Le représentant de l'Australie a souligné que les compilations n'étaient pas exhaustives. Il a également noté que l'inclusion de mesures spécifiques n'était pas censée indiquer que tous les coauteurs utilisaient chacune de ces mesures, car les compilations étaient exemplatives et ouvertes. Il a également souligné la nécessité de mettre périodiquement à jour les compilations sur la base des efforts mondiaux, régionaux et nationaux, y compris ceux d'autres processus internationaux, ainsi que de l'évolution technique et scientifique. Enfin, il a rappelé que les compilations n'étaient en aucune façon contraignantes pour les coauteurs et qu'elles n'étaient pas censées préjuger des travaux menés dans d'autres processus internationaux, y compris le processus du CIN en cours.

2.10. Neuf délégations ont pris la parole pour formuler des observations sur le deuxième projet et sur les compilations. De nombreuses délégations ont remercié les Membres pour les ajustements apportés au deuxième projet reflétant les vues des Membres et l'évolution récente du discours sur la pollution par les plastiques. Une délégation a souligné que la coopération liée au commerce était essentielle pour soutenir les efforts mondiaux visant à mettre fin à la pollution par les plastiques. Une autre délégation a salué les révisions apportées aux actions et mécanismes de coopération projetés, qui traduisaient une évolution visant à accorder la priorité à des mesures réalisables et efficaces.

2.11. Certaines délégations ont exprimé des réserves au sujet de points spécifiques de la compilation V concernant les produits de remplacement des plastiques et les substituts non plastiques et autres biens, services et technologies pertinents. Dans le même ordre d'idées, certaines délégations ont fait observer que le libellé actuel de la Déclaration pouvait être interprété de façon erronée comme impliquant l'approbation des compilations. Une délégation a noté que les compilations apportaient une valeur ajoutée et étaient très détaillées et une autre délégation s'est félicitée de la prise en considération de pratiques et d'exemples concrets, soulignant que le partage de renseignements aiderait, il fallait l'espérer, à résoudre la question de la pollution par les plastiques à l'échelle mondiale.

2.12. Plusieurs délégations ont rappelé qu'il était important de faire preuve d'un niveau élevé d'ambition dans la Déclaration et dans le cadre des travaux menés par le Dialogue. De nombreuses délégations ont réaffirmé la nécessité de maintenir une cohérence entre le processus du Dialogue et celui du CIN, soulignant que les discussions à l'OMC ne devraient pas préjuger de l'issue des négociations en cours. Certaines délégations se sont interrogées sur l'emploi, dans le préambule du deuxième projet, du terme "ambitieux" au sujet du résultat escompté du processus du CIN dans un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques. Une délégation a décrit le terme comme peu clair, tandis qu'une autre délégation a souligné qu'il pourrait potentiellement avoir une incidence sur les vues des Membres dans ce processus.

2.13. Une délégation a exprimé sa crainte que les résultats du CIN puissent être adoptés par un vote à la majorité et empiètent sur les droits et obligations dans le cadre de l'OMC. Une autre délégation a souligné la nécessité de mieux comprendre l'incidence de l'avant-projet du CIN sur le commerce, notant que des politiques concernant les plastiques et liées au commerce avaient été examinées en profondeur au CIN. La délégation a encouragé la recherche d'un équilibre entre les deux processus et a demandé quelle était l'importance de la participation du Secrétariat de l'OMC au processus du CIN. En réponse, le Secrétariat de l'OMC a précisé que, comme il l'avait fait avec d'autres processus de négociation d'accords environnementaux multilatéraux, il observait les travaux du CIN et, lorsqu'il y était invité, présentait des faits nouveaux pertinents sur les discussions sur les plastiques à l'OMC, en particulier les travaux du Dialogue. Le Secrétariat a noté qu'il partagerait l'exposé présenté à la CIN-3 avec les délégations ([INF/TE/IDP/RD/139](#)).

2.14. Certaines délégations ont fait observer qu'un consensus sur la définition de l'expression "plastiques et produits en plastiques nocifs et inutiles" n'avait pas encore été obtenu. Une délégation a noté que ces termes étaient en cours de discussion dans le cadre du processus du CIN. Dans le cadre des "actions" incluses dans la Déclaration, une délégation, tout en se félicitant de la référence à la promotion de la coopération en matière de commerce de substituts non plastiques écologiquement rationnels, sûrs et efficaces, a suggéré de définir ces substituts sur la base d'éléments de preuve scientifiques et de l'efficacité économique. En outre, une autre délégation a proposé d'incorporer le terme "approprié" pour préciser la nécessité de mettre en œuvre des "politiques et mesures liées au commerce appropriées", telles qu'elles sont mentionnées dans le paragraphe traitant des besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique liés au commerce pour les Membres en développement, soulignant que toutes les politiques liées au commerce n'étaient pas adaptées à tous les contextes.

2.15. Des parties prenantes ont également pris la parole pour formuler des observations sur le deuxième projet et les compilations. Le Center for International Environmental Law (CIEL) a noté que le rôle de l'OMC dans la lutte contre la pollution par les plastiques était crucial et a salué sa contribution au processus du CIN. Le CIEL a souligné que le libellé utilisé dans la Déclaration, concernant la relation avec les compilations jointes, pourrait donner à penser que celles-ci étaient collectivement convenues. En outre, le CIEL proposait de mentionner que les compilations étaient assujetties à un réexamen, après l'adoption de l'instrument international juridiquement contraignant, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de déconnexion entre le processus du Dialogue et celui du CIN. En outre, il a instamment demandé l'inclusion d'une action liée aux déchets plastiques dans la Déclaration à la CM13 ([INF/TE/IDP/RD/141](#)).

2.16. Le Forum sur le commerce, l'environnement et les ODD (TESS) a salué l'évolution des travaux du Dialogue, mettant l'accent sur la coopération internationale, et a décrit le Dialogue comme une enceinte de délibération utile. Le TESS s'est félicité des compilations, encourageant la mention de celles-ci dans la Déclaration ministérielle. Il a souligné qu'il était important de traiter la coopération liée au commerce pour les Membres en développement, y compris le renforcement des capacités. Il a salué le mécanisme projeté visant à mettre en correspondance les possibilités de financement existantes avec les besoins spécifiques identifiés par les Membres en développement. Le TESS était favorable à l'élaboration d'un plan de travail du Dialogue pour l'après-CM13 et a souligné la nécessité d'une synergie précoce avec les négociations sur un traité sur les plastiques. En outre, le TESS a encouragé les membres du Dialogue à présenter à la CM13 les actions spécifiques liées au commerce visant à lutter contre la pollution plastique qu'ils souhaiteraient adopter, conformément à l'urgence mise en avant par la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) sur le traité sur les plastiques. En outre, il a fait référence à ses publications récentes: un document d'orientation copublié avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur la coopération internationale et les normes visant à mettre fin à la pollution par les plastiques; et une note d'orientation avec le Bureau des Quakers auprès des Nations Unies (QUNO) sur le rôle de la politique

---

commerciale dans la promotion de technologies et de services en matière de gestion des déchets plastiques écologiquement rationnels, mettant l'accent sur les aspects de la gestion des déchets situés en aval ([INF/TE/IDP/RD/147](#)).

2.17. La CNUCED a souligné la convergence croissante au sujet de la nécessité de substituts non plastiques et de produits de remplacement des plastiques sur la base d'éléments de preuve scientifiques et des contextes nationaux. Elle a fait référence aux études qu'elle avait réalisées pour soutenir le processus du CIN et celui du Dialogue, y compris une étude sur le commerce des services pour la prévention et l'atténuation, une étude sur les substituts à base de produits marins, une étude sur l'incidence de la pollution par les plastiques sur la santé du point de vue d'un projet pratique.

2.18. Trisia Farrelly, au nom de la Coalition de scientifiques pour un traité efficace sur les plastiques, a noté que la Coalition de scientifiques s'efforçait de faciliter l'accès des Membres de l'OMC et des pays participant au CIN à la science de la pollution plastique en pleine évolution. Exprimant sa gratitude aux coordonnateurs du Dialogue qui avaient partagé la Déclaration ministérielle avec les parties prenantes, l'intervenante a souligné l'importance cruciale de l'inclusion et de la transparence dans le cadre du Dialogue. Elle a souligné que la position de la Coalition mettait l'accent sur une approche fondée sur le "caractère essentiel" dans les critères d'évaluation, des évaluations fondées sur les dangers plutôt que des évaluations fondées sur les risques et l'application du principe de précaution lors de l'évaluation des produits chimiques, des matériaux, des produits, des technologies ainsi que des systèmes et services, conformément à l'engagement de la Coalition pour une transition équitable. La Coalition a mentionné l'exposé du Plastic Health Council à la CIN-3, qui mettait en évidence les risques pour la santé découlant des plastiques et des produits de remplacement, y compris l'infertilité, le cancer et les troubles cognitifs. En outre, la Coalition de scientifiques a incité à ce que les compilations soient fondées sur des critères convenus d'un commun accord, scientifiquement solides ainsi que des réexamens périodiques après l'adoption. Elle a proposé que la Déclaration ministérielle reconnaisse que les compilations devraient faire l'objet d'un réexamen après l'adoption de l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin. Enfin, la Coalition de scientifiques s'est félicitée que la Déclaration admette des réexamens réguliers des compilations, rappelant la nécessité cruciale d'une harmonisation entre le processus du Dialogue et celui du CIN pendant ces évaluations ([INF/TE/IDP/RD/142](#)).

2.19. Le QUNO a reconnu les travaux importants réalisés pour rédiger la Déclaration. Il a souligné qu'il était important d'attendre les délibérations du CIN avant d'encourager collectivement certains substituts non plastiques et produits de remplacement dans le cadre du Dialogue. En outre, il a suggéré de préciser dans la Déclaration que les listes figurant dans les compilations représentaient des approches individuelles des Membres et étaient assujetties à un réexamen après l'adoption de l'instrument international sur la pollution plastique. En outre, le QUNO a mis en avant les communications présentées à la CIN-3 et la note informelle présentée par la Nouvelle-Zélande, qui avaient souligné le besoin de transparence en matière de production, d'importations, d'exportations de produits chimiques et de polymères utilisés dans la production de plastiques, ainsi que de subventions y relatives et autres incitations fiscales. Il a suggéré que le Dialogue devrait faciliter l'établissement de rapports initiaux sur les subventions, conformément aux pratiques existantes de l'OMC et à l'appui des objectifs du processus du CIN ([INF/TE/IDP/RD/145](#)).

2.20. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a réaffirmé l'importance des points de rencontre entre le processus de l'OMC et celui du CIN. L'UICN a noté que la Déclaration devrait servir à reconnaître clairement la triple crise planétaire, le commerce étant un élément transversal de la lutte contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, en particulier la pollution plastique. Elle a souligné qu'il était important de reconnaître les liens entre le commerce, la pollution plastique et la protection de la biodiversité comme essentiels. En outre, elle a suggéré de mentionner qu'il était nécessaire que la compilation traitant des "répercussions environnementales, sociales et sanitaires" précise qu'elle incluait "la santé de l'environnement, la santé de la biodiversité et la santé humaine", ainsi que des références à la Convention sur la diversité biologique et au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de 2022. L'UICN préconisait d'intégrer des transitions justes tout au long de l'ensemble du cycle de vie des plastiques, y compris dans les pratiques commerciales, en application de principes communs, ainsi que des systèmes et solutions positifs pour la nature en vue de lutter contre la pollution plastique ([INF/TE/IDP/RD/143](#)).

2.21. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est félicitée des efforts déployés par le Dialogue pour offrir une enceinte de discussion, ainsi que des efforts déployés

pour compiler des renseignements dans un projet de déclaration pour la CM13. En outre, elle a fait référence à son rapport en voie de publication, bénéficiant de contributions du TESS, intitulé "Trade Policies to Promote the Circular Economy: A Case Study of the Plastics Value Chain" (Politiques commerciales visant à promouvoir l'économie circulaire: étude de cas concernant la chaîne de valeur des plastiques). Son analyse donnait à penser que les restrictions visant certains produits en plastique étaient nécessaires en raison des limitations des ajustements tarifaires, de la sensibilisation des consommateurs et des coûts administratifs disproportionnés de la perception des droits par rapport aux avantages environnementaux. Le rapport soulignait l'importance d'incitations et de réglementations gouvernementales adaptées aux priorités nationales et de la coopération internationale pour lutter efficacement contre la pollution plastique ([INF/TE/IDP/RD/144](#)).

2.22. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le principe de précaution, mentionné par la Coalition de scientifiques pour un traité efficace sur les plastiques. Le CIEL a fait observer que le principe de précaution était mentionné dans la Déclaration de Rio et a souligné qu'il était fait référence à la Déclaration de Rio dans la Résolution 5/14 de l'UNEA visant à mettre fin à la pollution plastique. En outre, il a fait référence au document A/HRC/49/53 présenté par le Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant la mention du principe de précaution lorsqu'il était question du droit à un environnement propre, sain et durable. Certaines délégations ont réaffirmé qu'il était important de maximiser les synergies et de faire en sorte que les décisions du côté du commerce ne portent pas atteinte à un résultat ambitieux du CIN.

### **3 COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LA CIN-3**

3.1. Les délégations ont été informées par le Secrétariat du CIN des résultats de la CIN-3 ([INF/TE/IDP/RD/140](#)). Il a été noté que les délégations avaient eu deux séries de discussions sur l'avant-projet établi par le Président du CIN avec le soutien du Secrétariat du CIN. Après les discussions, l'avant-projet révisé comprenait toutes les options et propositions qui, selon les délégations, n'avaient pas été correctement prises en considération dans le projet initial. Les délégations n'étaient pas convenues de mener des travaux d'intersession. La prochaine session – la CIN-4 – était prévue pour la fin du mois d'avril 2024.

### **4 OBSERVATIONS FINALES DES COORDONNATEURS**

4.1. Les coordonnateurs ont exprimé leur gratitude à tous les participants pour leur engagement actif et leurs contributions. L'Australie a souligné la date limite du 8 décembre pour la présentation d'observations écrites sur le deuxième projet. Elle a invité les Membres à dialoguer avec les coordonnateurs. Enfin, la Chine a encouragé tous les Membres, en particulier les Membres en développement, à prendre part au Dialogue.

---